



Personnel d'encadrant technique, de chantier et/ou opérateur

VALEUR AJOUTÉE

Formation associant apports réglementaires, analyse de situations professionnelles et mises en pratique sur plateforme pédagogique dédiée, pour préparer et encadrer en sécurité les interventions relevant de la sous-section 4.

OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les risques liés à l'amiante.
- Définir les méthodes de travail et les mesures de prévention adaptées.
- Élaborer, appliquer et faire appliquer un mode opératoire SS4.
- Organiser et encadrer l'intervention dans le respect des procédures de prévention.
- Transmettre les consignes et réagir face aux situations anormales.

INTERVENANT

Monsieur HIPPIAS Christophe

DATES – DUREE

Dates : voir calendrier

Durée : 35 heures (5 journées)

Horaires : de 8h00 -12h00 et 13h00 - 16h00

Lieu de formation : CMA Formation Saint André

TARIF ET FINANCEMENTS EVENTUELS

Tarif : 1 925€

Accompagnement aux démarches de financement :

Chef d'entreprise : FAFCEA ;

Salarié : OPÉRATEUR DE COMPÉTENCE,

Demandeur d'emploi : France Travail

CMA FORMATION

Centre de Saint André **0262 46 62 00**

formationcontinue.est@cma-reunion.fr

www.artisanat974.re

CMA FORMATION

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Le bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner à J -15 date de démarrage de la formation.

Démarrage de la formation à partir de 6 stagiaires

PUBLICS ET PRE-REQUIS

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions au niveau technique, commercial, chargé d'études. Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail délivré dans le cadre du suivi individuel renforcé (SIR), prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 23 février 2012. (Suivi de la médecine du travail) ou un certificat médical du médecin traitant attestant **l'aptitude au poste de travail prenant en compte le port des équipements de protection respiratoire.**

MÉTHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques, d'études de cas et de mises en situation pratiques. Salle équipée, supports de formation, équipements de protection individuelle et collective et plateforme pédagogique dédiée.

CONTENU DE LA FORMATION

Le risque amiante : Caractéristiques, matériaux concernés, effets sur la santé et situations d'exposition.

Réglementation et responsabilités : Obligations des acteurs et exigences applicables aux interventions SS4.

Évaluation et prévention des risques : Analyse des repérages, évaluation du risque et choix des moyens de prévention.

Préparation de l'intervention : Méthodes de travail, mode opératoire, organisation de la zone et articulation avec le plan de prévention ou le PPSPS.

Protection et décontamination : Protections collectives, EPI, APR, procédures de décontamination, nettoyage et gestion des déchets.

Organisation et encadrement : Transmission des consignes, coordination des opérateurs, contrôle des procédures et suivi de l'intervention.

Situations anormales et pratique : Conduite à tenir en cas d'incident ou d'imprévu et mises en situation sur plateforme pédagogique.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence.

Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.